



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

**Quarantième session  
Ottawa, Ontario (Canada), 15-18 mai 2012**

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES  
COMITÉS DU CODEX**

**A. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DE LA  
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**1. Normes et textes apparentés adoptés par la Commission<sup>1</sup>**

La Commission a adopté/approuvé les points suivants:

- Révision des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985): liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire, soit volontaire (à l'étape 8)
- Compilation des textes du Codex applicables à l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne (CAC/GL 76-2011) (aux étapes 5/8)
- Annexe aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) sur les Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale (élaboré par le CCNFSDU) (à l'étape 8)

**2. Normes et textes apparentés adoptés par la Commission à l'étape 5<sup>2</sup>**

- Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence

**3. Élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés<sup>3</sup>**

La Commission a approuvé l'élaboration des textes suivants par le CCFL:

- Inclusion de nouvelles substances dans les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique

**4. Interruption d'activités<sup>4</sup>**

- Interruption de l'activité concernant le projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Définitions

<sup>1</sup> REP11/CAC, par. 22 et 73 à 82 et Annexe III

<sup>2</sup> REP11/CAC, par. 116 et Annexe IV

<sup>3</sup> REP11/CAC, par. 131 et Annexe VI

<sup>4</sup> REP11/CAC, par. 149 et Annexe VII

## **B. QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX**

### **1. Comité exécutif (CCEXEC)**

#### **1.1 Examen critique (CCEXEC65)<sup>5</sup>**

##### **Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)**

Le Comité a encouragé le CCFL à fixer une date cible pour l'achèvement des travaux sur le projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: inclusion de l'éthylène pour d'autres produits (outre les kiwis et les bananes).

En réponse à une question relative à la responsabilité du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour les aliments issus de l'agriculture biologique, y compris de l'aquaculture biologique, il a été rappelé que ce travail avait initialement été attribué au CCFL parce qu'il avait trait à la définition d'une allégation, et que le Comité devait consulter d'autres comités techniques en cas de questions techniques apparaissant dans son travail. Le Secrétariat a rappelé que des spécialistes de l'agriculture biologique participaient au CCFL dans leurs délégations et que les questions techniques étaient discutées de manière approfondie. Dans le cas de l'aquaculture biologique, il avait été convenu de demander l'avis du Comité sur les poissons et les produits de la pêche, et le Département des pêches de la FAO participait à l'élaboration de cette nouvelle section.

#### **1.2 Examen critique (CCEXEC66)<sup>6</sup>**

Le Comité a noté que, selon toute vraisemblance, le projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (inclusion de l'éthylène pour d'autres produits) serait achevé d'ici à 2014.

### **2. Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (trente-troisième session du CCNFSDU)<sup>7</sup>**

#### *2.1 Définition des valeurs nutritionnelles de référence*

À sa trente-troisième session, le CCNFSDU a noté que le projet de définition (adopté à l'étape 5 par la Commission) lui avait été transmis pour observations. Il a été proposé de revoir la définition après la finalisation des principes pour les VNR-MNT qui était en cours et la nécessité éventuelle d'inclure une référence aux Principes généraux, mais le Comité n'a pas proposé d'amendements particuliers à ce stade.

#### *2.2 Proposition d'une nouvelle activité sur la définition des acides gras trans*

À sa trente-troisième session, le CCNFSDU a rappelé que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, suite à la demande de la Malaisie et à de nouveaux débats, avait invité le CCNFSDU à donner son avis au sujet de la révision de la définition des acides gras trans. La délégation malaisienne a informé le Comité qu'elle souhaitait retirer la demande de révision de la définition, jugeant la définition actuelle appropriée. D'autres délégations ont estimé qu'il n'y avait pas assez de nouvelles données scientifiques pour justifier une révision de la définition. Le Comité est donc convenu qu'il n'était pas nécessaire de réviser la définition à ce stade.

La délégation australienne a proposé que la définition des acides gras trans soit revue aux fins d'un nouvel examen de l'exemption des acides gras conjugués, compte tenu des nouvelles études sur les effets sur la santé des acides gras conjugués. Le Comité a noté qu'il s'agissait d'une nouvelle question et a invité l'Australie à préparer une proposition de nouvelle activité pour examen lors de la prochaine session.

#### *2.3 Avant-projet de VNR supplémentaires ou révisées*

À sa trente-troisième session, le CCNFSDU est convenu de renvoyer l'Avant-projet de VNR de l'Annexe V du document ALINORM 10/33/26 pour remaniement par un groupe de travail, distribution pour observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session.

<sup>5</sup> REP11/EXEC, par. 26 et 27

<sup>6</sup> REP12/EXEC1, par. 15

<sup>7</sup> REP12/NFSDU, par. 12 à 14, 38, 66 et Annexe V, 76 et Annexe III

*2.4 Avant-projet de principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale (VNR-MNT)*

À sa trente-troisième session, le CCNFSDU est convenu de renvoyer l'Avant-projet de principes généraux, tel qu'amendé au cours de la présente session, à l'étape 3 pour observations, remaniement par un groupe de travail comme indiqué ci-dessus, nouvelles observations et examen à la prochaine session.

*2.5 Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence associées au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale (VNR-MNT)*

À sa trente-troisième session, le CCNFSDU a décidé d'avancer l'avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence, soit 20 g pour les acides gras saturés et 2 000 mg pour le sodium, à l'étape 5/8 pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-cinquième session et d'en informer le CCFL.

***Pour inclusion dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel***

<b>Élément nutritif</b>	<b>VNR-MNT</b>
Acides gras saturés	20 g
Sodium	2 000 mg